



DEVELOPPEMENT



Intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes

DANS LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

De la politique à la pratique – Le rôle de la Commission européenne

COMMISSION
EUROPÉENNE

DE 119

SEPT 2003

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 2

LE CADRE POLITIQUE DE L'UE 3

Vers l'égalité entre les femmes et les hommes dans la coopération européenne au développement	3
Des déclarations du Caire et de Pékin aux Objectifs du Millénaire pour le développement	5
Vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement	6
Faire de l'éducation une priorité	7

TRAVAILLER AVEC LES AUTRES 8

INTÉGRER L'ÉGALITÉ DES GENRES DANS LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT... 10

MISE EN PRATIQUE

Réalisations institutionnelles	10
Progresser en collaboration avec les Etats membres	11
Dialogue avec la société civile	12
Des projets financés par la Commission européenne qui contribuent à l'égalité entre les femmes et les hommes	13
Droits démocratiques, humains, politiques et économiques pour les femmes	15
Développement des capacités grâce à la formation	19
Sortir du piège de la pauvreté – soutien au microfinancement	22

INTÉGRER LA DIMENSION DE GENRE DANS L'ANALYSE ET LES INITIATIVES BUDGÉTAIRES 24

COMMERCE ET GENRE 26

LA VOIE À SUIVRE 28

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS 29

LIENS VERS DES SITES INTERNET 29

Publié, en anglais et en français, par la Commission européenne
Direction générale du Développement

Les informations contenues dans cette brochure ne reflètent pas nécessairement
les positions officielles de l'Union européenne.

Ni la Commission européenne, ni aucune personne agissant pour le compte de celle-ci n'est responsable
de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qui suivent.

L'utilisation du texte, en tout ou en partie, est autorisée moyennant mention de la source.

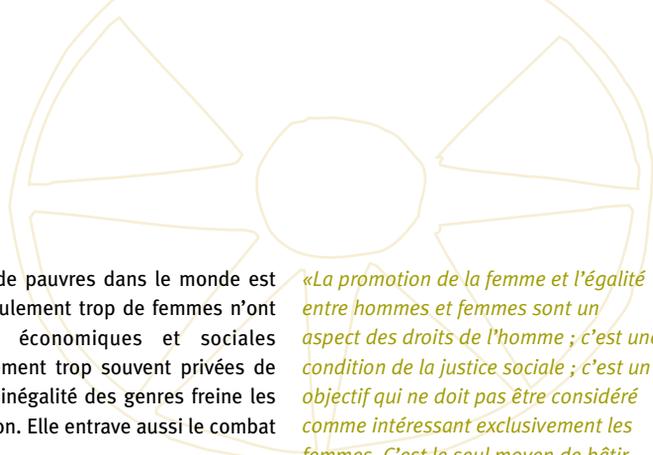
© Commission européenne, 2003

ISBN: 92-894-6073-3

Production: Mostra Communication

© Photos: P. Nielson, DG DEV, OMS/P.Virot, V. Dubus.

Imprimé en Belgique, Septembre 2003



Une majorité disproportionnée de pauvres dans le monde est constituée de femmes. Non seulement trop de femmes n'ont pas accès aux ressources économiques et sociales importantes, mais elles se voient également trop souvent privées de leurs droits en tant qu'êtres humains. L'inégalité des genres freine les progrès en matière de santé et d'éducation. Elle entrave aussi le combat contre la pauvreté.

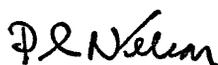
Atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes est un objectif crucial pour le développement en général. La stratégie d'intégration de la dimension de genre pour atteindre cet objectif est basée sur une approche progressive, à long terme, de l'intégration des questions de genre dans les politiques et la pratique. Vu le lien pressenti entre l'inégalité entre les sexes et la pauvreté, la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la politique de coopération au développement s'avère une condition préalable à la réalisation de l'objectif prioritaire du combat contre la pauvreté.

L'Union européenne (UE) s'est depuis longtemps engagée à promouvoir l'égalité des genres et a joué un rôle actif sur la scène internationale en défendant les droits des femmes, notamment à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui s'est tenue à Pékin en 1995, où l'UE a activement participé à l'élaboration du Programme d'action. Depuis, le concept de l'intégration de la dimension de genre est devenu une stratégie et un outil importants pour atteindre l'objectif de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette brochure présente une vue d'ensemble de la politique de la Commission européenne en matière d'intégration de la dimension de genre ; elle illustre les actions en cours, souligne quelques exemples de bonnes pratiques et réaffirme notre engagement à combler le fossé entre politiques et pratiques en matière de genre.

Je pense que la collecte d'informations sur des exemples de bonnes pratiques, leur mise en évidence et leur diffusion dans un format accessible contribueront à soutenir les efforts en cours en vue d'intégrer la dimension de genre dans les politiques et les actions. Il est aussi important de pouvoir souligner les défis auxquels nous devons faire face dans ce travail de prise en compte de la dimension de genre.

Je souhaite enfin conclure par ces quelques mots adressés aux hommes. Il est très facile de se contenter de parler uniquement des femmes et de leur position défavorisée par rapport aux hommes lorsqu'il s'agit de promouvoir l'égalité des genres. Toutefois, le rôle et la participation des hommes dans la réalisation de l'égalité des genres sont de plus en plus étudiés, également dans le contexte d'organisations en charge du développement telles que la nôtre. Hommes et femmes doivent travailler ensemble pour garantir que l'analyse des questions de genre sous-tende leur travail et finisse par porter ses fruits en termes d'amélioration de la vie tant des femmes que des hommes dans les pays partenaires que nous soutenons grâce à la coopération au développement de la Commission européenne.



POUL NIELSON
COMMISSAIRE CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AIDE HUMANITAIRE

«La promotion de la femme et l'égalité entre hommes et femmes sont un aspect des droits de l'homme ; c'est une condition de la justice sociale ; c'est un objectif qui ne doit pas être considéré comme intéressant exclusivement les femmes. C'est le seul moyen de bâtir une société viable, juste et développée. Le renforcement du pouvoir d'action des femmes et l'égalité entre les sexes sont des préalables essentiels à la sécurité politique, sociale, économique, culturelle et écologique de tous les peuples.»

Quatrième Conférence mondiale des Nations unies sur les femmes, Pékin, 1995



INTRODUCTION

Intégrer la dimension de genre dans la coopération au développement est un processus complexe. Le développement d'une stratégie claire et globale est une condition préalable pour atteindre l'objectif de l'égalité entre les femmes et les hommes. Cette brochure souligne le lien entre l'égalité des genres et le principal objectif politique de la coopération au développement de la Communauté, à savoir la réduction de la pauvreté. Elle met également en évidence la relation étroite entre ce lien et l'ensemble des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) énoncés par l'ONU, particulièrement celui de «promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes».

Pour soutenir cet objectif de promotion de l'égalité des sexes, deux approches complémentaires sont mises en œuvre: l'intégration de la dimension de genre et des «mesures spécifiques». L'intégration de la dimension de genre est le processus qui inclut les priorités et besoins des femmes et des hommes de tous âges dans toutes les politiques clés de la coopération au développement. Ce processus se voit renforcé par un ensemble de mesures spécifiques visant à soutenir l'autonomisation des femmes à travers leurs rôles économiques, sociaux et environnementaux. Les bonnes pratiques rassemblées ici représentent un exemple de telles mesures.

Cette brochure décrit également d'autres éléments importants de la stratégie d'intégration de la dimension de genre menée par la Commission européenne, stratégie qui se base sur un large processus de consultation et de coordination avec des acteurs du développement tels que les Etats membres, les pays en développement, les organisations internationales et la société civile.

LE CADRE POLITIQUE DE L'UNION EUROPÉENNE



Les déclarations politiques spécifiques au genre dans la coopération au développement s'inscrivent dans un cadre plus large à l'échelon européen. En effet, le Traité instituant la Communauté européenne stipule que, dans le domaine de la coopération au développement, la «Communauté cherche à éliminer les inégalités et à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes».

Le Traité d'Amsterdam (1999) inclut l'égalité entre les hommes et les femmes dans les objectifs de l'UE. La Charte des droits fondamentaux de l'UE (2000) énonce le principe de l'égalité des sexes dans tous les domaines et inclut plusieurs dispositions visant à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes.

Les principaux règlements et accords de l'UE couvrant la coopération au développement comportent divers éléments relatifs à l'égalité des sexes dans leurs clauses: le règlement MEDA (Méditerranée et Moyen-Orient) de 2000, le règlement ALA (Asie et Amérique latine) de 1992 plus un nouveau règlement à adopter en 2003, et l'Accord de partenariat ACP⁽¹⁾-UE de 2000 (Accord de Cotonou). Toutefois, l'Accord de Cotonou va un peu plus loin en requérant explicitement des actions positives et l'intégration de la dimension de genre «à tous les niveaux de la coopération au développement, y compris dans les politiques, stratégies et opérations macroéconomiques».

Vers l'égalité entre les femmes et les hommes dans la coopération européenne au développement

Les premières grandes déclarations de politique sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans la coopération au développement ont été adoptées en 1995, dans le sillage de la Conférence de Pékin. Une Communication de 1995 au Conseil et au Parlement européen sur l'Intégration des questions de genre dans la coopération au développement a été suivie en 1998 d'une Résolution du Conseil sur l'Intégration des questions de genre dans la coopération au développement.

La stratégie-cadre communautaire en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (2001-2005) vise à établir un cadre d'action dans lequel toutes les activités communautaires pourront contribuer à atteindre l'objectif de suppression des inégalités et de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. En 2000, la Politique de développement de la Communauté européenne a fait de l'intégration de la dimension de genre un de ses principes directeurs. Elle cible six domaines prioritaires de la coopération au développement dans lesquels la dimension genre doit être intégrée:

- Le soutien aux politiques macroéconomiques, y compris aux programmes sociaux visant les secteurs de la santé et de l'éducation.
- La sécurité alimentaire et le développement rural durable.
- Les transports.
- Le renforcement des capacités institutionnelles, la bonne gestion des affaires publiques et l'État de droit.
- Le commerce et le développement.
- L'intégration et la coopération régionales.

⁽¹⁾
Afrique/Caraiibes/Pacifique



Le Programme d'action pour l'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques et tous les programmes inclut:

- l'utilisation systématique d'évaluations de l'impact genre ;
- la mobilisation de tous les services de la Commission dans le soutien à l'intégration de la dimension de genre ;
- l'ancrage de la responsabilité de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'institution ;
- la formation et la sensibilisation du personnel concerné ;
- le suivi, l'étalonnage et la ventilation des données et statistiques par sexe ;
- la mise en place de structures de coordination à différents niveaux.

La Communication de 2001 relative à un Programme d'action pour l'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la coopération européenne au développement énonce une stratégie concrète pour intégrer les questions de genre dans la politique de développement. Par ce texte, la Commission s'engage à mettre en œuvre, faire le suivi et l'évaluation d'une série d'actions détaillées, visant à atteindre les objectifs suivants:

- Intégrer les questions de genre dans les six domaines prioritaires identifiés dans la politique de coopération au développement.
- Intégrer l'égalité entre les femmes et les hommes dans les projets et programmes menés aux niveaux national et régional.
- Renforcer les capacités institutionnelles en matière de genre, y compris par la formation.

Un nouveau projet de Règlement relatif à la promotion de l'égalité des genres dans la coopération au développement (2004-2006) prévoit deux actions complémentaires pour atteindre l'objectif de l'égalité entre les femmes et les hommes: l'intégration de la dimension de genre et des mesures spécifiques pour les femmes. En fait, si la stratégie de l'intégration des questions de genre apparaît comme une des approches permettant d'atteindre l'objectif, il s'avère qu'elle doit être soutenue par différentes autres stratégies et actions pour garantir que les femmes bénéficient d'une manière égale des processus de développement.

Au sein de la Commission, la stratégie d'intégration de la dimension de genre est soutenue par des mécanismes institutionnels de coordination et d'assurance de la qualité, des programmes de travail annuels et un suivi sous la forme de rapports annuels. Les progrès sont évalués par le biais d'un tableau de bord sur l'égalité entre les femmes et les hommes couvrant tous les services de la Commission et dans le Rapport annuel sur la politique de développement de la Commission européenne.

Plusieurs structures de coordination ont été mises en place, telles que le groupe des Commissaires pour l'égalité des chances, le groupe inter-services pour l'égalité entre les femmes et les hommes, le sous-groupe sur les questions de genre dans les relations extérieures et le comité consultatif de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes.



Des déclarations du Caire et de Pékin aux Objectifs du Millénaire pour le développement

Au niveau international, l'UE et un grand nombre de ses pays partenaires sont signataires de déclarations et d'accords internationaux. Par ailleurs, l'UE participe à des initiatives visant à réduire les inégalités entre les sexes et à promouvoir les droits des femmes, telles que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979), le Programme d'action du Caire (1994), le Programme d'action de Pékin (1995) et la Déclaration sur les Objectifs du Millénaire pour le développement (2000).

De toutes les conférences qui ont posé les jalons des principales avancées dans le domaine des droits et du bien-être des femmes, c'est la Conférence de Pékin qui a été la plus innovante dans la mesure où elle a marqué le passage de la problématique des femmes dans le développement à celle de l'égalité des genres dans le développement et a adopté la stratégie de l'intégration de la dimension de genre.

Les principes énoncés dans le Programme d'action et dans la Déclaration de Pékin ont abandonné une approche isolée des questions relatives aux femmes en faveur d'une approche plus complexe, reconnaissant que pour s'attaquer aux causes fondamentales de l'inégalité entre les genres, il faut impliquer tant les femmes que les hommes dans le processus. Ces principes ont été confirmés lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies sur les femmes en juin 2000 (Bilan Pékin +5).

Ces dernières années, l'UE a joué un rôle clé dans les négociations relatives aux droits humains des femmes et dans la défense de droits gagnés de haute lutte. Certaines conférences ont été marquantes à cet égard: le Sommet des enfants (+10) en 2002, le Sommet mondial sur le développement durable en septembre 2002 et, au niveau régional, la Conférence sur la population Asie-Pacifique en décembre 2002.

(¹)
*Rapport politique
sur l'égalité des genres
et la coopération au
développement*

La Commission européenne finance le rapport Pékin +10

La Commission européenne est le principal bailleur de fonds d'un Rapport intitulé «*Policy Report on Gender and Development: An UNRISD Contribution to Beijing +10*»(²). L'Institut de recherche des Nations unies pour le développement social (UNRISD) mène un programme de recherche sur la dimension d'égalité entre les sexes dans le développement. On attend entre autres de ce rapport le renforcement de l'analyse en fonction du genre des politiques de développement, surtout dans les domaines de la gouvernance et du développement social, clés d'une intégration effective d'une égalité entre les femmes et les hommes.

Ce rapport devrait aussi apporter de nouveaux éléments aux débats politiques qui traitent des questions de genre et de développement à un moment où il est nécessaire de discuter en connaissance de cause. Il apportera aussi une contribution au débat sur l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action de Pékin, qui aura lieu en 2005, lors d'une réunion de la Commission des Nations unies sur le statut de la femme.



Vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement

Les deux conférences internationales du Caire et de Pékin se sont avérées des étapes importantes sur la voie de la réalisation de la Déclaration du Millénaire pour le développement et des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) de l'ONU. Ces conférences ont en effet reconnu les droits liés à la procréation et les droits des femmes à une égalité d'accès et à une pleine participation aux structures du pouvoir et au processus décisionnel. Les OMD mettent particulièrement l'accent sur les besoins des femmes et des enfants dans les domaines de la santé et de l'éducation.

Le troisième objectif des OMD est tout spécialement orienté vers la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et vise à éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement d'ici 2015, au plus tard.

Le Rapport mondial sur le Développement humain 2003, publié par le Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD), laisse entendre que si pays riches et pauvres travaillent ensemble, ils peuvent permettre à des millions d'êtres humains de sortir d'une situation d'extrême pauvreté et réaliser d'autres objectifs ambitieux d'ici 2015. Cependant, le rapport reconnaît que sans une amélioration des capacités des femmes et une plus grande égalité entre les femmes et les hommes, il sera impossible de réaliser les autres OMD.

Dès lors, des actions fortes sont attendues tant de la part de la communauté des grands bailleurs de fonds, tels que l'UE, que des petits donateurs, pour qu'ils participent à la réalisation de tous les OMD et renforcent leur partenariat avec les pays en développement pour ce qui concerne le troisième objectif.

La réponse de la Commission européenne

La Commission européenne a travaillé en étroite collaboration avec les Etats membres pour élaborer une série d'indicateurs clés permettant d'assurer le suivi et l'évaluation des progrès réalisés au niveau national tant par les donateurs que par les autorités des pays partenaires en vue d'atteindre les OMD. Ces Lignes directrices pour l'utilisation d'indicateurs dans l'appréciation de la performance-pays ont été établies pour évaluer les performances et progrès réalisés dans les pays partenaires. Sur sept indicateurs de résultats tirés des OMD, trois sont directement liés à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Des partenariats stratégiques s'appuyant sur un financement de la Commission européenne seront mis en place avec cinq grandes institutions spécialisées en recherche et développement et basées dans des pays en développement, en vue de coopérer sur des actions stratégiques liées au troisième OMD. Un objectif crucial est de contribuer à renforcer l'efficacité de la mise en œuvre de plans nationaux afin de réduire les disparités entre les sexes en matière d'éducation.


Au niveau mondial,
24% des jeunes filles
en âge de fréquenter
l'école primaire ne
sont pas scolarisées,
contre 16%
des garçons.

Dans les pays
les moins avancés,
le taux
d'alphabétisation
des hommes adultes
est de 61% alors qu'il
n'atteint que 41%
chez les femmes.



La fixation des deux objectifs concrets que sont l'enseignement primaire pour tous d'ici 2015 et l'élimination des disparités entre les sexes à tous les niveaux d'enseignement, avec un accent particulier sur l'augmentation des taux d'inscription des filles, reflète la grande importance donnée à l'éducation et renforce les engagements pris par la Commission en vue de garantir l'enseignement primaire pour tous.

Faire de l'éducation une priorité

L'éducation procure d'importants avantages sociaux car elle augmente le revenu familial et mène à une meilleure santé sexuelle et reproductive. L'éducation peut aussi contribuer à accroître la participation à la prise de décisions, à sensibiliser aux questions environnementales et à améliorer la responsabilité sociale. L'interconnexion entre l'éducation et d'autres domaines vitaux touchant les femmes et les hommes dans leur quotidien plaide pour un engagement accru et soutenu en faveur de l'éducation.

Cette dernière décennie, la Commission européenne a placé en tête de ses priorités la participation à la réalisation de l'objectif de l'enseignement primaire gratuit pour tous les enfants en mettant surtout l'accent sur la réduction des disparités entre filles et garçons. Cette priorité s'est encore renforcée à la suite de l'introduction des OMD, 110 millions ont été attribués à l'enseignement primaire et secondaire. Les subventions pour l'éducation pour les cinq prochaines années s'élèvent à environ 1,3 milliard d'euros, avec une tendance constante aux dépenses visant à réaliser l'éducation primaire pour tous d'ici 2015.

Malgré son instabilité politique, le Sri Lanka présente un taux net de scolarisation des filles au niveau primaire de 97%, contre 70% dans les pays de la région. Parallèlement, le taux d'analphabétisme chez les jeunes filles n'y est que de 7%, contre 42% dans les autres pays de l'Asie du sud. Ces résultats sont attribués à l'introduction de l'enseignement gratuit pour tous, qui a encouragé les familles à envoyer non seulement leurs fils mais aussi leurs filles à l'école.

L'abolition des frais d'inscription libère la vie de millions d'enfants

Une des promesses clés faites par Mwai Kibaki au cours de sa récente campagne électorale en vue de son élection au poste de président du Kenya a été l'abolition des frais d'inscription dans les écoles primaires.

Stephen Lewis, envoyé de l'ONU pour le VIH/SIDA en Afrique, déclare à ce propos:

«Les implications sont stupéfiantes. Un million deux cent mille enfants non scolarisés se sont présentés à l'école. Le Kenya compte, selon les estimations, un million deux cent mille enfants rendus orphelins par le SIDA. S'agit-il des mêmes cohortes ? Bien sûr que non. Y a-t-il un important chevauchement entre ces groupes ? Tout le monde s'accorde à penser que oui.

L'expérience du Kenya prouve une chose: ceux qui avaient plaidé en faveur de l'abolition des frais d'inscription en tant que moyen de libérer des millions d'enfants avaient raison. Selon le ministre de l'Éducation, cette politique s'appuie sur les garanties contenues dans la Convention relative aux droits de l'enfant et sur les principes de l'éducation pour tous, convenus au niveau international.»

(¹)
Rapport annuel de la
Commission européenne
2002.

TRAVAILLER AVEC LES AUTRES



«Les études successives ont prouvé qu'il ne peut y avoir de stratégie efficace de développement dans laquelle les femmes ne jouent pas un rôle central. Lorsque les femmes sont intégralement associées au processus, les effets sont immédiats: les familles sont en meilleure santé ; elles sont mieux alimentées ; leur revenu, leur épargne et leurs réinvestissements progressent. Et ce qui est vrai pour les familles l'est aussi pour les communautés et, tôt ou tard, pour des pays entiers.»

*KOFI ANNAN,
Secrétaire général
de l'ONU
Journée internationale
des femmes,
8 mars 2003*

Les Nations unies ont toujours été le principal moteur du maintien à l'ordre du jour mondial de l'égalité entre les femmes et les hommes. Le Rapport mondial sur le développement humain de 1995, publié par le Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD) et intitulé «Égalité sociologique entre les sexes et développement humain», était unique en son genre, en ce sens que c'était le tout premier rapport à analyser de manière systématique les progrès réalisés pour réduire les disparités entre les sexes. En tant que tel, il a joué, pour les donateurs et les partenaires dans le domaine du développement, un rôle important de document de base sur la problématique qui lie égalité des genres et développement.

Le Rapport mondial sur le développement humain de 2003, centré sur les Objectifs du Millénaire pour le développement et la possibilité de les réaliser dans le temps imparti, constitue aussi une précieuse source d'informations. Il permet en effet de clarifier la réalité de l'égalité entre les femmes et les hommes et le besoin d'objectifs et d'indicateurs plus globaux pour évaluer les performances et les résultats.

Par le biais de ses délégations auprès des Nations unies, la Commission participe aux débats et procédures décisionnelles en étroite collaboration avec les Etats membres, au cours des sessions de différentes organisations telles que le Conseil économique et social (ECOSOC), le Comité de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), et la Commission sur le statut de la femme (CSW).

Plusieurs organisations de l'ONU, comme le Fonds des Nations unies pour la Population (FNUAP)⁽¹⁾ et le Fonds de développement des Nations unies pour la femme (UNIFEM), ont signé des accords-cadres avec la Commission européenne destinés à mettre en œuvre des activités de développement dans les domaines de la santé reproductive avec des budgets tenant compte des questions de genre.

⁽¹⁾ Lorsque le gouvernement des Etats-Unis a décidé de ne plus verser sa contribution au FNUAP en 2001, la Commission s'est immédiatement engagée à combler le trou financier. La Commission européenne a récemment financé deux programmes multi-annuels du FNUAP d'une valeur totale de 38 millions d'euros.



En 1996, le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a identifié plusieurs objectifs quantifiables pour éradiquer la pauvreté: les Objectifs internationaux de développement (OID). L'Objectif international de développement pour l'égalité des sexes, à savoir «l'autonomisation des femmes et l'élimination des disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici 2005» a ensuite été incorporé dans l'OMD relatif à l'éducation à atteindre d'ici 2015.

Cette démarche a été suivie, en 1998, de la publication par le CAD de Lignes directrices sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans la coopération au développement, qui donnent des orientations sur la politique et les bonnes pratiques en matière d'intégration des questions de genre dans la gestion de la coopération au développement.

La Commission, en tant que membre à part entière de l'OCDE/CAD participe au Réseau sur l'égalité entre les femmes et les hommes, qui fournit un forum d'échange d'informations, de bonnes pratiques et de politiques visant à renforcer davantage l'efficacité de l'aide. Le programme de travail pour 2003 est centré sur la collaboration entre les membres en vue de maximiser les contributions aux OMD et d'intégrer la dimension de genre dans les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP).



INTÉGRER L'ÉGALITÉ ENTRE LES GENRES DANS LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT... MISE EN PRATIQUE



Réalisations institutionnelles

La «*Thematic Evaluation of the Integration of Gender in EC Development Co-operation with Third Countries (1995-2001)*» (Évaluation thématique de l'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la coopération au développement de la Commission européenne avec les pays tiers), menée par un expert indépendant, résume les expériences et résultats en la matière et constitue une aide précieuse pour comprendre comment la Commission européenne encourage l'égalité des genres dans sa coopération au développement. Quelles qu'aient été les actions menées dans le passé, il ressort de cette évaluation qu'elles n'ont pas encore produit des effets durables à long terme. Ce constat a suscité, au sein même de la Commission européenne, un nouveau débat et la demande de mesures devant produire des résultats concrets.

Au fil des ans, des outils ont été élaborés pour faciliter la mise en œuvre de l'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes, y compris du matériel pédagogique adapté à diverses situations, des indicateurs de résultats ventilés par sexe pour le suivi, des formulaires d'évaluation des rapports hommes-femmes et des lignes directrices par secteur. Le cas échéant, ces outils ont été harmonisés avec les Directives de l'OCDE relatives à l'égalité des genres dans la coopération au développement. Ces instruments font l'objet d'un processus permanent de révision, d'adaptation et d'ajustement minutieux.

Un manuel concis, en préparation, donnera à tous les intervenants concernés des éléments indicatifs ainsi que des clarifications quant à la manière d'aborder l'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes au cours des phases d'élaboration et de réévaluation des DSRP, DSN, ainsi que tout au long du cycle d'élaboration des programmes et projets. Le personnel des Délégations de la Commission faisant en quelque sorte office de catalyseur en faveur de l'intégration de l'égalité des sexes aux niveaux national ou régional, il verra ses capacités renforcées à travers des programmes de formation et d'assistance technique fournis par des consultants dans le pays concerné.

«La responsabilité ultime de la fixation des priorités et de la mise en œuvre de politiques d'égalité entre les femmes et les hommes adoptées aux niveaux national et international incombe aux pays en développement. L'Union a pour responsabilité de clarifier ses stratégies et politiques d'égalité des genres vis-à-vis de tous ses partenaires par le dialogue politique et par des interventions planifiées et suivies de façon efficace qui tiennent compte à la fois des femmes et des hommes. Des instruments de politique communs tels que les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), les Documents de stratégie nationaux et régionaux (DSN) devraient être des outils efficaces pour contribuer à réduire la pauvreté et à améliorer l'égalité entre les femmes et les hommes. C'est très bien d'avoir des engagements internationaux, de bonnes intentions et de bonnes stratégies, mais ce sont les résultats qui comptent.»

POUL NIELSON,
Commissaire



Progresser en collaboration avec les Etats membres

Le Groupe d'experts de l'UE sur les questions de genre se compose de responsables de la Commission et de représentants des gouvernements des Etats membres. Sur une base annuelle, ce groupe discute et débat, au sein de l'UE et de forums internationaux, de l'élaboration de politiques liées à l'égalité des genres et au développement. Réunions et séminaires sont organisés pour discuter des bonnes pratiques et relever les défis posés par la mise en œuvre de l'intégration de la dimension de genre dans les politiques.

Lors de la réunion de 2002 du groupe d'experts sur l'égalité des genres, la Commission européenne a rétabli le réseau de collaboration dans le cadre du Programme d'action et a identifié plusieurs domaines de collaboration future, dont:

- La création d'un site Internet pour les échanges d'informations avec les Etats membres.
- La collaboration avec les Etats membres et autres partenaires pour partager les bonnes pratiques en matière d'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes, telles que le séminaire sur les questions de genre organisé conjointement par la Commission européenne et l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (SIDA).
- La mise sur pied de groupes de travail spécifiques devant aborder des thèmes relatifs à l'égalité entre les femmes et les hommes. Chaque groupe de travail se composera d'une équipe de base constituée d'experts en matière de genre spécialisés dans le domaine sélectionné. Citons, à titre d'exemple, le domaine du développement des capacités et de la formation, où il est crucial de pouvoir partager les bonnes pratiques.
- À long terme, ces groupes de travail devraient permettre à l'UE de parler d'une seule voix et de mieux se faire entendre dans les conférences et événements internationaux.



Préparation à une formation Environnement et Genre

En février 2003 s'est tenue à Bruxelles une session de brainstorming rassemblant des représentants des Etats membres et leurs experts sur le thème de «L'intégration des questions Environnement et Genre dans les programmes de développement». Cette rencontre avait pour objectif de mieux identifier les besoins en formation et de définir l'approche la plus appropriée au programme communautaire de formation à l'égalité des genres prévu pour 2003. Différents points furent abordés au cours de cette réunion: publics-cibles, évaluation des besoins de formation, objectifs de formation, contenus, durée, méthodologies, matériel pédagogique et suivi.

Cette réunion visait à mieux comprendre les expériences passées de manière à pouvoir en tirer des recommandations pour les formations futures. Elle visait également à mieux connaître les besoins spécifiques et opinions du personnel de la Commission en matière de formation. Le programme de la Commission européenne se propose de cibler le personnel du siège central, des Délégations et les représentants des gouvernements nationaux des pays partenaires afin de passer de la théorie à la pratique dans la mise en œuvre des politiques communautaires relatives à l'environnement et au genre.



Dialogue avec la société civile

(¹)
L'association APRODEV regroupe 17 grandes organisations œcuméniques européennes d'aide humanitaire et d'aide au développement.

(²)
One World Action est une ONG basée au Royaume-Uni ayant pour objectif de renforcer le processus démocratique et d'améliorer la vie des populations dans les pays pauvres et en développement.

(³)
Créé en 1985, WIDE (Women in Development Europe) est un réseau européen basé à Bruxelles regroupant des spécialistes des questions de genre, des femmes actives dans les organisations de développement non-gouvernementales et des défenseurs des droits de l'homme.

(⁴)
«Everywhere and Nowhere: Assessing Gender Mainstreaming in European Community Development Co-operation» – «Partout et nulle part: évaluation de l'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la coopération communautaire au développement»
[NdT: ouvrage non disponible en français]

(⁵)
«Comblent le fossé entre politique et pratique en matière d'égalité des sexes»
[NdT: ouvrage non disponible en français].

L'UE travaille en partenariat avec les organisations de femmes, les ONG et les groupes de la société civile qui plaident et mènent des actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes aux niveaux international, régional et national, dont APRODEV(¹), One World Action(²), Bridge et le réseau WIDE, organismes auxquels elle accorde également son soutien.

Coopération avec WIDE

La Commission européenne coopère étroitement avec WIDE(³), notamment en matière de campagnes de sensibilisation et de financement de divers projets et initiatives. WIDE demande à la Commission d'élaborer une politique qui précise sa stratégie d'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes dans des domaines clés des relations extérieures, tels que le commerce, la coopération économique, le dialogue politique et l'aide humanitaire.

Dans ces activités de sensibilisation, de lobbying et de promotion de sa cause, WIDE se concentre sur plusieurs domaines, dont les politiques de l'UE en matière de commerce et de développement, les négociations commerciales UE-Amérique latine, la coopération au développement UE-ACP et l'élargissement.

Plusieurs consultations ont été organisées par WIDE entre le Parlement européen et la Commission européenne permettant d'ouvrir un forum de réflexion et de débat critiques sur le thème de l'égalité entre les femmes et les hommes dans des questions relatives au commerce et, récemment, au processus d'élargissement de l'UE.

Comblent le fossé entre les politiques et la pratique

*«Vu l'importance de l'égalité des sexes et de l'équité des rapports hommes-femmes dans la lutte contre la pauvreté et en faveur du respect des droits humains complets pour tous, vu la lenteur des progrès en vue de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et vu le fait que tant de femmes et d'hommes, de filles et de garçons se voient refuser leurs droits humains, l'UE ne peut se permettre d'attendre plus longtemps pour combler le fossé entre ses politiques d'égalité des sexes et leur mise en pratique.»
One World Action/APRODEV, octobre 2002(⁴)*

En mars 2003, la Commission européenne a demandé à One World Action de compiler les informations disponibles sur les recherches récentes concernant la réduction de l'écart entre les politiques d'égalité des genres et leur mise en pratique. Le rapport, intitulé «Closing the Gender Policy-Practice Gap»(⁵), reconnaît que «la mise en œuvre de l'engagement politique de l'UE en matière d'égalité des genres modifiera considérablement le sort de millions de femmes».

Ce rapport souligne plusieurs nécessités: des concepts clairs, des structures organisationnelles qui reflètent les priorités politiques, des analyses en fonction du genre, des systèmes désignant clairement les responsabilités et précisant les procédures de compte rendu, des ressources humaines et financières, des formations, le suivi, l'évaluation et le dialogue, le partenariat et la mise en réseau.



Des projets financés par la Commission européenne qui contribuent à l'égalité entre les femmes et les hommes

Comblent le fossé digital

Les technologies de l'information et de la communication peuvent considérablement contribuer à atteindre les objectifs d'égalité entre les femmes et les hommes poursuivis par les organisations et programmes qui traitent du développement. Cependant, l'évolution vers une augmentation du nombre de sites en ligne consacrés à la dimension de genre et au développement reste très lente.

Basée à l'*Institute of Development Studies* (IDS) au Royaume-Uni, BRIDGE est une organisation novatrice, spécialisée dans les questions relatives à l'égalité des genres et qui vise à ouvrir plus d'espaces en ligne tout en soutenant les utilisateurs dépourvus d'accès à l'Internet.

BRIDGE arrive au terme d'un programme de trois ans consacré à la connaissance des questions traitant de l'égalité entre les femmes et les hommes. Le nouveau programme de trois ans, soutenu par la Commission européenne et certains Etats membres, commencera en octobre 2003. Le programme de BRIDGE compte deux éléments clés qui octroient une aide concrète pour l'intégration de l'égalité des genres dans divers secteurs et thèmes de développement.

Le portail Internet Siyanda, consacré à l'égalité entre les femmes et les hommes dans la coopération au développement, est un moteur de recherche et une base de données, unique en son genre, comportant un vaste éventail de documents pratiques élaborés et financés par des organisations de développement, y compris des études de cas, des lignes directrices, des documents de politique et des exemples de bonnes pratiques. Siyanda est conçu de façon à ce que ceux qui ne disposent pas des derniers logiciels ou matériels informatiques et ceux qui n'ont que des connexions Internet chères ou peu performantes puissent aussi bénéficier de cette base de données. BRIDGE s'emploie aussi activement à recueillir et présenter sur son portail des informations en provenance d'utilisateurs du Sud de manière à favoriser le partage des connaissances et leçons entre le Nord et le Sud.

Le deuxième élément du programme est une série de dossiers de pointe (*Cutting Edge Packs*) disponibles en ligne et sur support papier et présentant l'actualité en matière d'égalité des genres reliée à des thèmes clés tels que le VIH/SIDA et les budgets. À la demande des utilisateurs, BRIDGE traduira, dans son nouveau programme, les dossiers en français et espagnol ; tous les dossiers seront accompagnés de discussions en ligne.

Les informations de BRIDGE sont utilisées par les services responsables des questions de genre de nombreux Etats membres dans leur travail quotidien sur l'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes. Ces informations permettent de créer une visibilité, facilitent le développement des capacités organisationnelles et contribuent à atteindre une plus grande égalité entre les femmes et les hommes



Mama Africa !

Les femmes africaines restent victimes de préjugés et d'ignorance. Les stéréotypes sont perçus dans le monde entier: soit la mère forte, «sel de la terre», soit, et c'est bien trop souvent le cas, la victime de la pauvreté et de la violence. La vérité est plus subtile et plus complexe. Au-delà des apparences, les femmes africaines rient, aiment et haïssent, projettent et complotent, tendent vers l'excellence et l'atteignent. Et cela, on le voit rarement.

L'initiative cinématographique de présenter au monde six histoires de femmes africaines par six des cinéastes féminines les plus douées et les plus imaginatives d'Afrique tient de l'expérience unique en son genre. Aux dires du producteur de la série, c'est le type de projet «qui relève du rêve».

La Commission européenne a accordé une somme de 284.000 € à *Riches*, qui raconte l'histoire d'une femme zimbabwéenne qui, parce qu'elle croit en ses propres idées, va perdre son emploi d'enseignante et devra faire face à l'opposition de la communauté. Elle se bat et, à la fin, non seulement elle retrouve son emploi mais elle découvre aussi une vraie richesse au sein de la communauté. Les nouveaux liens qu'elle établit avec le cœur et l'âme de ses membres lui font comprendre la bonté de la communauté.

Ce projet a été un succès, attirant de plus en plus de spectateurs, tant au niveau continental qu'au niveau international, à mesure que les films voyageaient de par le monde pour être projetés dans des festivals tels que Cannes, Milan, Le Cap et Venise, où *Riches* a reçu le prix de la Ville de Venise.

Parmi les résultats de cette initiative cinématographique, citons le fait que plusieurs réalisatrices sont aujourd'hui beaucoup mieux connues internationalement et également l'introduction d'un nouveau concept, celui de «cinéastes féminines africaines».



Droits démocratiques, humains, politiques et économiques pour les femmes

Autonomisation des femmes en Jordanie

Le projet, Femmes au Parlement, a été mené de décembre 2001 à juin 2003, avec un budget de 630.500 € octroyé par la Commission. Les objectifs généraux visaient à améliorer la perception quant au rôle des femmes dans les processus décisionnels et à amener des candidates à réussir à se faire élire. Le projet entendait créer un environnement plus propice pour les femmes en tant que candidates et électrices en collaborant avec les médias et les décideurs pour vaincre les stéréotypes traditionnels. Le projet, également orienté sur la question de la durabilité, impliquaient des étudiants universitaires au débat sur la démocratie et sur l'importance de la participation des femmes.

Une Conférence nationale organisée en avril 2002 s'est penchée sur les disparités entre les genres dans les sphères politiques et juridiques ainsi que sur la nécessité d'une plus grande collaboration entre les ONG et entre les ONG et le gouvernement. Par ailleurs, chaque ONG a organisé environ 20 ateliers de 30 à 40 participants. Hommes et femmes se sont ainsi lancés dans des discussions et débats sur la démocratie, les droits de l'homme et sur le statut juridique des femmes et des hommes. Selon les organisateurs et les bénéficiaires, ce projet a eu des effets positifs:

- En participant à des réunions centrées sur leurs préoccupations, les femmes ont acquis une plus grande confiance en elles-mêmes et une meilleure notion de leur propre valeur ; elles ont senti qu'elles étaient capables d'actions dans le domaine public.
- Cette activité a changé la perception que les hommes avaient des capacités et du rôle des femmes.
- Les candidats masculins ont de plus en plus pris conscience de l'électorat féminin et de la nécessité de répondre aux préoccupations de cet électorat pour gagner des voix.
- Les femmes ont été sensibilisées à la nécessité d'être informées des questions spécifiques de disparités entre hommes et femmes ainsi que des grandes problématiques sociales, économiques et politiques si elles voulaient se présenter aux élections et même accroître leur rôle dans la communauté ; il ne suffisait plus d'être simplement une candidate féminine.
- Ce renforcement de la confiance en soi des femmes a commencé à avoir un impact au niveau familial en termes de partage des prises de décisions relatives au ménage et à la famille.
- Tant les femmes que les hommes sont devenus plus au fait de leurs droits en termes de législation du travail et de sécurité sociale et ont acquis une meilleure compréhension du processus électoral et politique au sens large.

Les ONG partenaires ont été sensibilisées aux engagements politiques de la Commission européenne dans les domaines des droits de l'homme et de l'égalité



En 1999, les femmes ne détenaient que 12,7% des sièges parlementaires dans le monde, ce chiffre tombant à 8,7% dans les pays les moins développés.

entre les femmes et les hommes quand certaines ont participé à l'opération organisée par le PNUD/UNIFEM et financée par la Commission à propos du suivi (1996-2002) de la Conférence de Pékin.

Quelques observations ont cependant été faites sur les limites à la participation des femmes en tant qu'électrices et candidates :

- Les candidates manquaient d'expérience de la vie politique.
- La vision traditionnelle du rôle de la femme dans la société n'inclut par un rôle politique.
- Les femmes étaient incapables de gérer leur propre campagne électorale.

Un Décret royal publié en février 2003 a créé six nouveaux sièges parlementaires pour les femmes à travers un système de quota. Une préparation spécifique aux techniques de campagne électorale a été donnée aux candidates féminines à la suite de l'annonce de la date des élections de juin 2003.

Ce projet a permis de concrétiser les engagements politiques généraux et les engagements spécifiques repris dans l'Initiative européenne pour la Démocratie et les Droits de l'Homme (IEDDH), surtout en ce qui concerne les actions d'intégration des questions spécifiques aux femmes et d'intégration de la dimension de genre. Il apparaît comme une réussite même si les changements de comportement des électeurs sont toujours en cours d'évaluation à la suite de l'élection.

Egalité des femmes au Bangladesh en termes de sécurité et de droits à la propriété

Le projet Adarsha Gram est une initiative de réinstallation en milieu rural et de réduction de la pauvreté créée et financée par le gouvernement du Bangladesh en 1988 et cofinancée depuis 1991 par la Commission européenne.

Actuellement dans sa deuxième phase, le projet s'adresse aux besoins des populations les plus pauvres. Parmi ses activités, le projet compte la distribution de terres gouvernementales à des familles de paysans et la fourniture d'infrastructures telles que des habitations, des toilettes, des étangs pour élever des canards ou encore des installations de pisciculture. La contribution totale de la Commission européenne à cette deuxième phase s'élève à 30 millions d'euros.

Ce projet ne visait pas spécifiquement la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes mais la participation des femmes a été abordée par le biais des droits de propriété: en effet, les actes de propriété des maisons bâties dans le cadre de ce programme sont aujourd'hui rédigés tant au nom du mari que de sa femme, sur un pied d'égalité.

Par ailleurs, les femmes figurent en première place dans le groupe des bénéficiaires, qui se compose de veuves, de familles monoparentales et de ménages dirigés par des femmes, ainsi que de femmes sans ressources. Ce projet a abouti à la reconnaissance de droits à la propriété égaux pour les femmes, qui sans cela n'auraient eu aucune possibilité de devenir propriétaires.





Le projet a eu un autre effet en matière d'égalité des sexes en ce sens qu'il a donné aux femmes l'occasion de se lancer dans l'élevage de poulets et la fabrication de briques, une évolution positive qui leur permet d'être visibles et productives en dehors de leur maison. Selon des données empiriques, ce changement a accru le pouvoir décisionnel des femmes et le respect que leur accorde le ménage, ce qui a entraîné une modification des rapports entre hommes et femmes.

Egalité des chances pour les femmes au Panama

Ce programme de 1996 constitue un bon exemple d'une action spécifique conçue par et pour des femmes dans le sillage de Pékin, en étroite collaboration avec les organisations locales de défense des droits humains, les syndicats, les médias et le gouvernement. L'objectif était de soutenir le gouvernement du Panama en encourageant l'égalité des chances pour les femmes et les hommes et de mettre en œuvre des politiques intégrant la dimension de genre au niveau national.

Comme le pays compte moins de trois millions d'habitants, le programme a pu être mené à l'échelon national et des conseils techniques ont pu être donnés par des experts du pays et de la Commission européenne à toute une série d'institutions gouvernementales et d'ONG. Le programme a porté sur les volets suivants:

- Education et formation professionnelle pour les femmes, y compris l'alphabétisation des adultes et l'éducation bilingue, l'élaboration de programmes d'enseignement reposant sur du matériel pédagogique non sexiste pour les écoles publiques primaires et secondaires, la gestion économique, la formation juridique et aux droits civiques et le développement d'un cours de niveau universitaire sur les questions de genre.
- Développement des capacités institutionnelles et renforcement des techniques de participation et de négociation des organisations de femmes dans les processus décisionnels de l'État.
- Sensibilisation et formation du personnel des institutions gouvernementales et non gouvernementales ainsi que des enseignants et des journalistes aux questions de genre et élaboration d'instruments qui permettent de mettre en œuvre des politiques intégrant la dimension de genre.

Parmi les résultats les plus durables de ce programme, citons la création d'un ministère du Développement humain et de la Femme et l'adoption de la loi sur l'égalité des chances par le Congrès en 1999. Par ailleurs, une Commission nationale des femmes a été créée en tant que conseil consultatif auprès des bureaux et ministères officiels des femmes ; elle compte 12 membres, dont la moitié sont issus d'organisations de la société civile. Plusieurs ministères ont créé des services spécifiques chargés de la mise en œuvre des politiques intégrant la dimension de genre. La Commission européenne et le gouvernement panaméen ont partagé le coût budgétaire de 13 millions d'euros, prenant en charge, respectivement, 8 et 5 millions d'euros sur cinq ans (1998-2002).

Les femmes assurent 53% de toute l'activité économique dans les pays en développement, mais seul un tiers de leur travail est aujourd'hui comptabilisé et reconnu dans les comptes nationaux, contre les trois quarts du travail des hommes.



Femmes bénéficiaires de programmes dans les communautés des zones arides et semi-arides

Le Programme de soutien à la recherche en agriculture/élevage (ARSP), Phase II, est un programme de cinq ans doté de 8,3 millions d'euros et soutenu par la Commission européenne dans le cadre du Projet de recherche agricole national du Kenya lancé en 1998. L'ARSP vise à améliorer l'intégration économique des communautés rurales, particulièrement des zones arides et semi-arides, dans le reste de l'économie du pays. Les résultats préliminaires révèlent que la sécurité alimentaire et les revenus durables (surtout pour les femmes) se sont accrus dans ces communautés.

Le programme vise à garantir que les acteurs de terrain, publics et privés, ainsi que les organisations locales des zones arides et semi-arides utilisent de manière plus efficace les recommandations des chercheurs afin d'offrir aux éleveurs et autres agriculteurs des technologies et concepts judicieux et socialement acceptables. Il en est résulté une capacité de recherche agricole plus efficace surtout dans les zones arides et semi-arides du Kenya. Des programmes de recherche appliquée et adaptative se concentrent sur la gestion du sol et de l'eau, des troupeaux et des ressources naturelles dans les zones de pâturages essentiellement arides.

Le programme vise aussi à apporter des solutions durables via l'utilisation d'une approche s'appuyant sur la participation des populations locales et tenant compte de la problématique hommes/femmes, en étroite collaboration avec les ONG et les acteurs de terrain du gouvernement. Pour promouvoir les technologies recommandées, des accords de collaboration ont été passés avec des organisations locales et des ONG, prévoyant une formation durant l'introduction de ces technologies, ce qui améliore l'adaptation à celles-ci et leur adoption à une plus grande échelle.

Le programme a permis la création de trois petites unités laitières au sein de centres stratégiques dans les pâturages du nord du Kenya, unités qui fournissent environ 50.000 personnes en produits frais et hygiéniques, à partir de lait de vache et de chameau. Grâce à une amélioration des technologies de labourage et de drainage, environ 2,4 millions d'hectares de sols lourds mal drainés peuvent aujourd'hui être utilisés pour une production agricole qui en a bien besoin. Simultanément, une méthode de plantation précoce a été mise au point pour accroître les chances des fermiers d'obtenir une récolte saine dans les zones semi-arides.



Projet de soins de santé reproductive au Népal

Des femmes et des bébés qui auraient pu être sauvés meurent au Népal en raison du manque de soins de santé reproductive accessibles et abordables et du manque généralisé de connaissance en matière de droits et de santé reproductive.

Avec le soutien financier de la Commission européenne, un centre modèle de soins de santé et de conseil a toutefois pu être mis sur pied dans la vallée de Katmandou grâce à l'Initiative de santé reproductive pour l'Asie du FNUAP et à une assistance technique dispensée par une organisation de médecins et d'aide soignants ancrée dans la communauté locale. En trois ans, le centre a assuré plus de 40.000 consultations individuelles et séances de conseil. 27.000 femmes et hommes utilisent les services fournis par le projet.



Actuellement, il ne se passe pas une minute sans qu'une femme ne meure chaque jour de complications liées à la grossesse.

Développement des capacités par la formation

Le programme de formation à l'égalité entre les femmes et les hommes en Afrique (AGTP)

Les activités pilotes se sont développées en un véritable programme de formation de deux ans en 1997-1998. Dans le cadre de l'AGTP, trois ateliers régionaux de formation de formateurs ont eu lieu au Mozambique, au Sénégal et en Zambie, pour les formateurs et consultants en matière d'égalité des genres, suivis de 10 cours nationaux auxquels ont participé 260 personnes au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en Ethiopie, au Ghana, en République de Guinée, à Madagascar, au Mali, au Mozambique, en Tanzanie et en Zambie.



130 millions de femmes ont subi des mutilations sexuelles et ce nombre augmente de deux millions chaque année.

Ces cours ont couvert trois zones linguistiques (anglophone, francophone et lusophone) et le matériel pédagogique a été adapté et traduit en français et portugais. Le programme visait à renforcer la capacité durable (au niveau du savoir-faire, des qualifications et de l'engagement) d'intégrer les questions de genre dans les interventions concernant le développement. Citons comme résultats:

- Accroissement et durabilité des capacités intégrant la dimension de genre dans 10 pays ACP pour environ 20 personnes clés par pays, le tout lié aux activités de développement de la Commission européenne.
- Dans au moins 10 pays ACP, accroissement de la capacité locale à dispenser une formation et des conseils appropriés en matière de genre dans le cadre des actions de développement menées par la Commission européenne.

Le processus de formation incluait des ateliers de planification par des formateurs européens, des ateliers de formation de formateurs, des cours de formation nationaux, des ateliers de suivi au niveau national et un atelier d'évaluation finale en Europe.



Groupe inter-projets Genre et Développement (GIGED) – élaboration d'un modèle

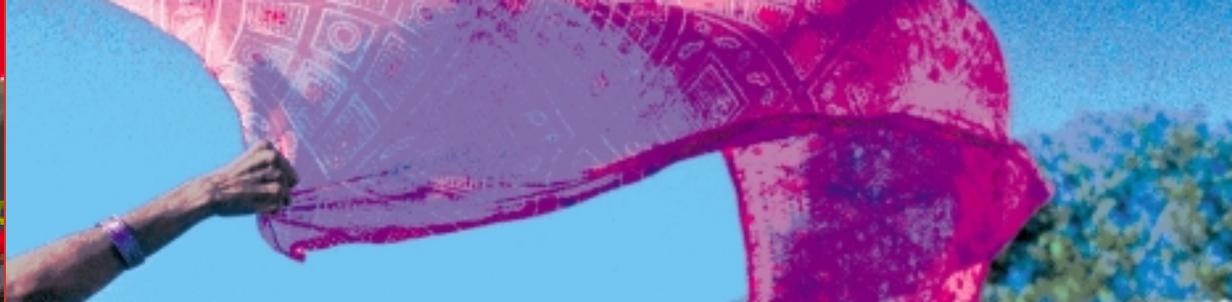
L'initiative GIGED menée à Madagascar est un exemple de bonne pratique en matière de développement des capacités, des compétences et des connaissances au niveau national et pourrait servir de modèle pour d'autres projets. L'objectif était d'intégrer les questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans la coopération au développement conformément aux politiques nationales et à celles de la Commission européenne.

Le réseau GIGED comprenait une équipe permanente de deux à trois consultants nationaux et plusieurs experts travaillant à différents niveaux et dans plusieurs secteurs (programmes et projets, ordonnateur national et délégation).

Le projet entendait soutenir et renforcer les capacités et aptitudes par une assistance technique sur la meilleure manière d'intégrer la dimension de genre dans les stratégies, projets et programmes nationaux tout au long de leur cycle. Le projet s'appuyait sur des programmes de formation à l'égalité entre les femmes et les hommes, y compris la GCP (gestion du cycle de projet) intégrant la dimension de genre, un site Internet, des publications, des instruments de suivi et d'évaluation des questions de genre.

Le cours de formation en GCP intégrant la dimension de genre organisé pendant cinq jours en juillet 2000 à Madagascar pour les gestionnaires de programmes et projets de coopération communautaire est un bel exemple de réussite d'un cours de formation sur la dimension de genre. Ce cours bien ciblé a été élaboré pour répondre aux besoins identifiés par les partenaires et le projet, et à leur demande. Il se basait sur une solide évaluation des besoins de formation menée par FORMFED, qui a commandé et coordonné la formation. La cellule de formation FORMFED a été créée par la Délégation de la Commission européenne à Madagascar et par le Fonds européen de développement (FED) pour assurer le suivi des projets de formation financés.

L'investissement consenti pour la préparation de la formation, pour l'adaptation du matériel pédagogique au contexte spécifique de la coopération UE-Madagascar et pour l'évaluation et le suivi de la formation a été considérable et semble avoir porté ses fruits au vu des résultats de l'évaluation. La formation de suivi a été donnée en 2002, dans le cadre du projet. Les cours de formation pilotes en GCP intégrant la dimension de genre ont aussi été organisés en 1998-1999 en République de Guinée, en Ethiopie et à Bruxelles, où ils ont aussi été suivis par du personnel de la Commission européenne.



Le projet GIGED est un exemple où les fonds de la ligne budgétaire pour l'égalité entre les genres ont été utilisés comme catalyseurs d'une aide au démarrage. Pendant les phases de mise en œuvre et d'achèvement, il a été financé par des fonds généraux du FED issus de la part allouée à Madagascar.

Pour des raisons institutionnelles et d'appropriation, ce projet représente le type d'approche que la Commission européenne aimerait voir poursuivi en vue d'un impact durable et à long terme.

L'équipe MEDA se concentre sur les questions de genre

Entre 1988 et 2001, des cours de formation sur l'intégration de la dimension de genre, financés par la Commission européenne, ont été donnés dans des pays bénéficiaires du programme MEDA, afin de soutenir la réforme des structures sociales et économiques dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen. Dirigée par l'ancienne équipe d'assistance technique MEDA 8 basée à Bruxelles, l'équipe comprenait des spécialistes en questions de genre hautement qualifiés et présentant une expérience internationale.

Cette initiative a été financée sur le budget d'assistance technique de l'équipe MEDA. Elle a proposé 17 formations pour 350 participants venant du siège de la Commission, de délégations, de gouvernements de pays partenaires et d'ONG. Les programmes de formation ont été dispensés en Algérie, en Egypte, en Jordanie, au Liban, en Palestine, en Syrie et en Tunisie, ainsi qu'à Bruxelles.

Parmi les sujets abordés: la dimension de genre et l'audit, les médias, le commerce, les transports, la santé – l'alimentation – la population – le VIH/SIDA, l'éducation et la formation professionnelle, l'analyse budgétaire en fonction du genre et le cadre politique communautaire sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans la coopération au développement. Les sessions ont été adaptées aux besoins et intérêts de la Délégation grâce à un questionnaire d'évaluation du profil des participants. Les programmes UE de chaque pays ont été utilisés comme base d'études de cas et des spécialistes nationaux en matière d'égalité des sexes sont intervenus à titre d'experts et de formateurs.

Cette initiative a posé la première pierre d'un grand programme de formation à l'intégration de la dimension de genre, qui sera mené par la Commission à partir de 2004. De plus, elle a suscité une demande de nouvelles formations de la part de certaines Délégations et a fixé les normes de reconnaissance de la nécessité d'utiliser des formateurs locaux en qualité tant d'experts que de formateurs.



Au niveau mondial, une femme sur trois a été victime de violence dans une relation intime.



Formation à la délégation de Pretoria – bonnes pratiques

Pour se conformer à l'engagement pris dans le Document de stratégie nationale (DSN) de l'Afrique du Sud d'intégrer la dimension de genre à tous les niveaux du cycle de projet, un atelier de formation intensive d'un jour a eu lieu en mars 2003 au siège de la Délégation à Pretoria. Dix-neuf membres du personnel, y compris l'Ambassadeur, y ont participé.

Des consultants locaux ont été recrutés pour concevoir et donner cet atelier en étroite collaboration avec le personnel de la Délégation. Cet atelier a débouché sur un résultat concret: une équipe de spécialistes en questions de genre a été recrutée pour aider la Délégation pendant deux ans à mieux intégrer la dimension de genre dans son travail. Cette initiative pourrait servir de bon exemple pour d'autres Délégations.

Sortir du piège de la pauvreté – soutien au microfinancement

Le microfinancement est un puissant instrument de lutte contre la pauvreté parce qu'il fournit aux plus pauvres, surtout aux femmes, les moyens de devenir indépendants. Mais au-delà du soutien financier, le microfinancement leur permet de réaliser leur souhait d'autonomie et de garder leur dignité en subvenant à leurs besoins individuels et réciproques.

Le secteur du microfinancement a vu le jour en 1976 avec la création de la Grameen Bank (GB) au Bangladesh. La GB a bouleversé les pratiques bancaires conventionnelles en supprimant le besoin de garantie et a créé un système bancaire basé sur la confiance mutuelle, la responsabilité, la participation et la créativité. Elle procure ainsi du crédit aux plus pauvres parmi les pauvres des zones rurales du Bangladesh, sans réclamer de garantie.

Selon le raisonnement du professeur Muhammad Yunus, fondateur et Directeur général de la GB, si des ressources financières peuvent être mises à la disposition des pauvres à des conditions appropriées et raisonnables, «ces millions de petites gens avec leurs millions de petits objectifs peuvent s'additionner pour créer le plus grand miracle du développement».

En septembre 2002, la banque comptait 2,4 millions d'emprunteurs, dont 95% étaient des femmes. Avec ses 1.175 agences, la GB offre ses services dans 41.000 villages, couvrant plus de 60% de tous les villages du Bangladesh.

Aujourd'hui, le microfinancement est un mouvement mondial auquel participent des milliers de banques, coopératives de crédit, coopératives, sociétés villageoises de crédit, ONG et associations caritatives spécialisées, aussi bien dans les pays en développement que dans les pays développés. Le microfinancement fonctionne: le taux mondial moyen de défaut est inférieur à 2%.



Une enquête de la Banque mondiale menée dans les zones rurales du Bangladesh en 1998-1999 confirme l'idée que la participation des femmes à des programmes de microfinancement contribue à accroître leur autonomie. En participant à des programmes de crédit, les femmes accroissent leur rôle dans la prise de décisions au niveau du ménage, leur accès aux ressources financières et économiques, leurs réseaux sociaux, leur pouvoir de négociation et leur liberté de mouvement. Le microfinancement accordé aux femmes tend aussi à augmenter la communication entre les époux, en général au sujet des questions de planning familial et de rôle parental.

La Commission européenne soutient le microfinancement

La Commission européenne soutient plusieurs projets de microfinancement dans le cadre de sa coopération au développement avec plusieurs pays partenaires, dont le Bangladesh, le Zimbabwe, les Philippines, le Togo, le Viêt-nam et le Ghana.

Un projet au Zimbabwe impliquait un partenariat avec le Dondolo Modonzvo Credit Scheme Trust. La Commission a accordé une somme de 571.056 € dans le but d'aider les femmes les plus pauvres en leur donnant un accès au crédit et une assistance technique, y compris des mesures de mise en confiance et des techniques de stratégie commerciale, de manière à leur permettre de créer des petites entreprises viables.

Le volet du projet consacré au développement des capacités les a préparées à une véritable «culture bancaire» en leur donnant une formation (en comptabilité, techniques de leadership, planification et gestion de projet), des prêts et autres services. L'objectif était aussi de les préparer à accéder aux services bancaires.

INTÉGRER LA DIMENSION DE GENRE DANS L'ANALYSE ET LES INITIATIVES BUDGÉTAIRES



«Si vous voulez voir dans quelle direction un pays avance, regardez le budget de ce pays et la manière dont il distribue ses ressources aux femmes et aux enfants.»

Pregs Govender, ancien député, Afrique du Sud

L'Afrique du Sud a été le premier pays à tenir compte de la dimension de genre dans l'élaboration de son budget peu après la conférence de Pékin de 1995. Cette manière de budgétiser est perçue, dans la plupart des pays d'Afrique où elle a été expérimentée depuis, comme relevant du contexte de la libéralisation politique et économique et comme un reflet de la transition vers des systèmes de gouvernance plus réceptifs aux besoins, plus participatifs et plus ouverts.

L'initiative de l'Afrique du Sud a été lancée à la suite des premières élections démocratiques de 1994 et l'initiative ruandaise débute alors qu'un nouveau gouvernement tente de reconstruire le pays après le génocide. L'idée de donner aux femmes et aux hommes les plus pauvres une voix politique gagne du terrain, tout comme celle d'influencer la distribution des ressources publiques en faveur de ces groupes.

Le budget est réputé comme étant le plus important instrument de politique économique d'un gouvernement, dont il reflète les choix. C'est l'outil qui permet au gouvernement d'atteindre ses objectifs économiques et de développement. Actuellement, dans le monde entier, on note une tendance à permettre aux femmes de participer au processus d'élaboration du budget.

L'analyse budgétaire en fonction du genre constitue un outil efficace pour réaliser une bonne gouvernance économique car elle s'appuie sur des approches participatives impliquant la société civile, y compris des organisations de femmes, et peut aussi être utilisée pour évaluer la responsabilité et la transparence. En conséquence, elle peut être un outil de lutte contre la corruption.

Cette analyse est toutefois fort tributaire des données existantes et, en règle générale, les données statistiques sur les pays en développement sont peu nombreuses et peu fiables. Les données doivent être systématiquement ventilées par sexe afin d'obtenir l'information qualitative nécessaire pour sensibiliser, informer les décideurs politiques et analyser l'impact des activités d'intégration de l'égalité des sexes.

Les gouvernements et donateurs réclament de plus en plus la mise à disposition et l'analyse appropriée de données statistiques en raison de la mise en œuvre du processus des DSRP, de l'évolution vers de nouveaux instruments d'aide (soutien macroéconomique et budgétaire, programmes de soutien sectoriel avec cofinancement) et de l'importance accrue accordée au suivi des résultats et à des politiques axées sur les résultats pour les bénéficiaires.



Intégrer la dimension de genre dans les budgets au niveau local

La plupart des initiatives budgétaires intégrant la dimension de genre se concentrent sur les budgets nationaux. Cependant, des initiatives similaires au niveau local acquièrent de plus en plus d'importance au moment où les gouvernements décentralisent le processus de décision politique et la distribution des ressources. Cette évolution offre un énorme potentiel de libération des énergies et ressources humaines au niveau local.

Dans le cadre de son programme mondial, l'UNIFEM a encouragé, ces huit dernières années, le renforcement de la bonne gouvernance en appliquant une analyse budgétaire qui tient compte des questions de genre au processus par lequel les gouvernements collectent et dépensent les ressources publiques.

Le travail d'UNIFEM couvre quelque 13 pays, dont l'Inde, les Philippines, le Maroc et l'Ouganda. Ces quatre pays reçoivent de la Commission européenne un financement de 700.000 € pendant une période de trois ans pour renforcer leur analyse budgétaire intégrant la dimension de genre au niveau local. Ils ont été sélectionnés parce qu'ils mettent en œuvre diverses politiques de décentralisation et parce qu'ils ont déjà une expérience en la matière au niveau national.

Le programme entend développer l'analyse orientée vers l'égalité des genres et l'appliquer à certains des budgets locaux en Inde, aux Philippines, au Maroc et en Ouganda, en vue de rendre la gouvernance et le leadership économiques à ces niveaux plus sensibles aux questions de genre. La mise en œuvre se fera par UNIFEM en collaboration avec les autorités gouvernementales locales, des organisations de femmes, des instituts de recherche du Nord et du Sud et des mouvements associatifs.

Des expériences précédentes révèlent que, sans la participation et le soutien de la société civile, essentiellement des mouvements et organisations de femmes, le degré de mise en œuvre aurait été beaucoup plus faible. Les gouvernements qui se sont déjà engagés par le passé dans des luttes pour la liberté ou la justice sont beaucoup plus ouverts à prendre des initiatives qui donnent un droit de participation à des minorités.

COMMERCE ET GENRE

La féminisation du marché de l'emploi – preuve en soi de la contribution vitale des femmes à l'économie mondiale – s'accompagne d'une féminisation alarmante de la pauvreté. Alors que de plus en plus de femmes entrent sur le marché de l'emploi, elles sont aussi les premières à subir les effets négatifs de la mondialisation.

Les femmes sont souvent victimes du chômage ou confinées dans les emplois les moins qualifiés. Par ailleurs, travail égal ne rime pas avec salaire égal. Dans certains pays en développement, de nombreuses femmes travaillent dans le secteur informel et les zones franches pour l'industrie d'exportation et endurent des conditions de travail déplorables et des violations de leurs droits humains. D'autres doivent se contenter des tâches ménagères.

Le commerce est identifié comme l'un des six domaines prioritaires de la politique de développement et l'un de ceux où la dimension de genre est considérée comme une question de nature transversale. Dans sa Communication de 2002 intitulée «Commerce et développement – aider les pays en développement à bénéficier du commerce», la Commission européenne confirme sa conviction que le commerce favorise la croissance et la réduction de la pauvreté. Cette Communication identifie les points suivants comme essentiels pour que les stratégies de commerce et de développement contribuent à la croissance économique et au développement durable:

- Des politiques macroéconomiques saines, une gouvernance économique et sociale efficace et le développement du capital humain.
- Un meilleur accès au marché et des règles commerciales équilibrées pour sous-tendre la réforme à l'échelon national.
- Une aide au commerce et un développement des capacités sont nécessaires pour aider les pays en développement à assumer ces tâches et à intégrer le commerce dans leurs stratégies nationales de réduction de la pauvreté.

L'aide au commerce et le développement des capacités sont deux priorités partagées par la DG Commerce et la DG Développement. Une importante partie de l'aide au développement est consacrée à l'intégration des pays en développement dans le système commercial international. Dans les années 1996-2000, la Commission européenne a consacré environ 700 millions d'euros à l'aide au commerce. Au début de 2003, elle finançait plus de 200 projets liés au commerce, pour un montant total de plus de 1,5 milliard d'euros. Plus d'un milliard d'euros seront alloués au cours des trois à cinq prochaines années.

Depuis 1999, la Commission s'est engagée à mener des évaluations de l'impact sur le développement durable (EID) dans le cadre de son processus d'élaboration de la politique commerciale. Il est généralement admis que les résultats des EID sur les femmes et les hommes les plus pauvres, lesquels seront en fin de compte touchés par les effets des futurs accords commerciaux, dépendront de leur degré de participation effective au processus des EID.



La Commission soutient aussi les priorités de développement sur plusieurs scènes internationales, notamment avec le Programme de Doha pour le Développement et l'assistance aux pays partenaires dans le cadre de leur adhésion à l'OMC. Elle soutient aussi l'intégration régionale, par exemple quant elle négocie avec les pays ACP pour créer des Accords de partenariat économique, tels que prévus dans l'Accord de Cotonou.

WIDE contribue à la politique commerciale UE-Amérique latine

Les relations commerciales entre l'UE et l'Amérique latine ont subi d'importants changements. Entre 1995 et 1997, trois Accords-cadres de coopération ont été signés entre l'UE et le Mercosur (Brésil, Argentine, Paraguay, Uruguay), le Mexique et le Chili. L'objectif de ces accords est d'améliorer la coopération économique. Chacun contient une clause de respect des principes démocratiques et des droits humains fondamentaux.

WIDE estime qu'il faudrait améliorer la cohérence entre la politique commerciale et la coopération au développement et ainsi contribuer à éradiquer la pauvreté en Amérique latine.

Le projet financé par la Commission européenne (513.000 €) intitulé «Une dimension de genre dans les politiques et pratiques commerciales entre l'Union européenne et l'Amérique latine», visait à favoriser l'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les accords d'association et de coopération commerciales passés entre l'UE et l'Amérique latine et dans leur mise en pratique. Ce projet a été perçu comme une contribution à l'orientation des activités commerciales et économiques vers le développement humain durable global et il abordait les questions suivantes:

- L'absence de la dimension genre dans les accords passés entre l'UE et l'Amérique latine.
- L'absence d'informations et d'instruments pour mesurer les effets du commerce sur les relations entre les femmes et les hommes. Ces instruments doivent être accessibles aux intervenants clés, y compris aux responsables du commerce et des questions de genre de la Commission européenne, des délégations de la Commission européenne et des gouvernements d'Amérique latine.
- L'absence de participation des femmes au processus décisionnel.

Les activités incluent l'analyse des négociations et accords commerciaux sous l'angle de l'égalité entre hommes et femmes, l'organisation de réunions d'experts en commerce et en questions de genre et l'élaboration d'indicateurs en matière de commerce et de genre. Le projet a débouché sur un document politique couvrant les activités planifiées. Plusieurs consultations formelles et informelles entre WIDE et ses partenaires et la Commission européenne ont eu lieu ces dernières années, favorisant l'échange de connaissances et l'examen de nos méthodes de travail.

LA VOIE À SUIVRE



Ces dernières années, nous constatons, chez nos partenaires du Sud, une prise de conscience et une appréciation accrues de l'importance de rendre les institutions publiques plus sensibles aux besoins des femmes. Renforcer la représentation des femmes et leur participation dans la vie politique et économique favorise considérablement la réduction de la pauvreté ainsi que le développement et suscite plus d'espoir en un meilleur avenir pour les prochaines générations.

Les résultats d'évaluations et d'études d'impact du développement montrent que l'égalité entre les femmes et les hommes est un facteur clé d'un développement efficace. Cependant, la modification de nos pratiques commerciales et l'intégration d'une préoccupation aussi importante que l'égalité des genres nous placent devant des défis difficiles ; en partie parce que nous sommes appelés, en tant qu'agence d'aide, à utiliser des pratiques commerciales différentes et en partie parce que les changements sont aussi liés à de difficiles réformes sociales et politiques et à la participation au niveau national.

En conséquence, il est important de maintenir des attentes réalistes et d'encourager le changement de l'intérieur par une intensification de l'analyse, de la participation et du dialogue. Nous, à la Commission européenne, et certains de nos partenaires du Sud sommes encore loin, à l'Union européenne, d'une analyse significative des dépenses publiques ciblant les femmes et autres groupes pertinents.

Ce type d'analyse pourrait s'avérer un puissant instrument pour montrer la voie à suivre. Il pourrait aussi contribuer à replacer les soins pédiatriques, les soins de santé de base et l'éducation primaire en tête des priorités des dépenses publiques, à accroître la durabilité économique par le microfinancement, à faire face à la violence familiale et au chômage ainsi qu'à favoriser une plus grande participation à la gouvernance et au processus démocratique.

LISTE D'ACRONYMES ET D'ABRÉVIATIONS

LIENS VERS DES SITES INTERNET

ACP	Afrique Caraïbes Pacifique	http://www.campaignforeducation.org
AGTP	Programme de formation à l'égalité hommes-femmes en Afrique	http://www.eurosur.org/wide/ http://www.fao.org/gender
ALA	Programme de coopération au développement en Asie et en Amérique latine	http://www.genderatwork.org http://www.gender-budgets.org
ARSP	Programme de soutien à la recherche en agriculture/élevage	http://www.globalfundatm.org/overview.html http://www.ids.ac.uk/bridge/
CAD	Comité d'aide au développement (OCDE)	http://www.ilo.org/gender
CEDAW	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	http://www.oecd.org/dac/gender http://www.oneworldaction.org http://www.oxfam.org.uk
ECOSOC	Conseil économique et social (NU)	http://www.siyanda.org
CSW	Commission des Nations unies sur le statut de la femme	http://www.unifem.org http://www.un-instraw.org
DFID	Département du développement international (Royaume-Uni)	http://www.undp.org/toppages/gender/genframe.htm http://www.undp.org
DG DEV	Direction générale du Développement	http://www.unesco.org
DSN	Document de stratégie national	http://www.unhcr.ch
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté	http://www.worldbank.org
EID	Evaluations de l'impact sur le développement durable	
FED	Fonds européen de développement	
FNUAP	Fonds des Nations unies pour la Population	
GCP	Gestion du cycle de projet	
GIGED	Réseau de groupes inter-projets Genre et Développement	
IEDDH	Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme	
MEDA	Programme d'aide au développement en faveur des pays du bassin méditerranéen	
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques	
OID	Objectifs internationaux de développement (OCDE)	
OMC	Organisation mondiale du commerce	
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement	
PARIS 21	Partenariat statistique au service du développement à l'aube du XXIe siècle	
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement	
SIDA	Agence suédoise de coopération internationale au développement	
UE	Union européenne	
UNIFEM	Fonds de développement des Nations unies pour la femme	
UNRISD	Institut de recherche des Nations unies pour le développement social	

Commission européenne | **Direction générale du Développement** | **Unité Information et Communication**

Adresse postale: rue de la Loi, 200 B-1049 Bruxelles (Belgique) | Fax: +32 2 299 25 25 | e-mail: development@cec.eu.int

http://europa.eu.int/comm/development/index_en.htm

